

**En décembre 2022, vous aurez la possibilité de vous exprimer. Soutenez massivement la CGT afin qu'elle puisse faire entendre nos voix.**

**Nos luttes doivent se poursuivre car les atteintes à nos valeurs sont quotidiennes. VOTRE VOIX EST prépondérante pour changer les choses !**



**www.sante.cgt.fr**

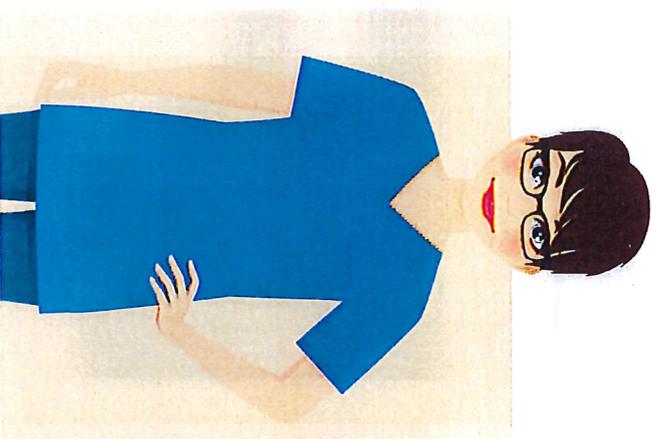
**f** Facebook :  
CGT Santé Action Sociale

**Adhérer à la CGT,**  
flashez le QR code



**Coordonnées du syndicat :**  
**Syndicat CGT**  
CHU Clermont-Ferrand  
Hôpital Gabriel Montpied BP 69  
63003 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Té. 04 73 75 18 64 ou 865 Fax 04 73 75 47 34  
HN : 04 73 75 08 03 Estaing 04 73 75 04 00  
dat@chu-clermontferrand.fr

Fédération Santé et Action Sociale CGT  
263, rue de Paris - Case 538 - 93515  
Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr



**Elections**  
**professionnelles**  
**dans la fonction**  
**publique**  
**hospitalière**

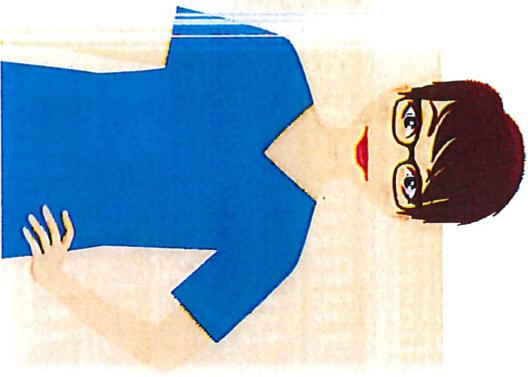
**Infirmier-e de**  
**Bloc Opérateur**  
**Diplômé-e**  
**d'État**  
**(IBODE)**

**Décembre 2022, je vote CGT !**

Les politiques nationales et européennes conduites nous amènent vers une dégradation et un changement de paradigme où le profit de quelques-uns remplace l'intérêt général et le bien-être de tou-te-s, patient-e-s comme professionnel-le-s de santé.



**SALAIRES :** Le gel de la valeur du point d'indice\* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % de moins les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour tou-te-s.  
\*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point).



## Une reconnaissance toujours plus insuffisante met la profession d'IBODE en danger

Parallèlement, malgré l'avancée que représente l'obtention du grade universitaire « master » pour la nouvelle formation des IBODE (il était temps !), celle-ci a été entachée par le remplacement d'une diplomation par l'État par une diplomation déléguée à chaque université. Ce choix imposé et non débattu est lié à un constat de nos « élites » qui ont les formations professionnalisantes de la Santé dans le collimateur : elles seraient trop cadrées, trop exigeantes et trop coûteuses !

De même, bien que tout le monde reconnaisse la plus-value indispensable des IBODE au sein des blocs opératoires, les attaques sur leurs champs de compétences et sur leurs actes exclusifs, garants de l'attractivité de leur profession, se renforcent.

Cet engorgement global sur la voie d'une moins-disance généralisée et d'une reconaissance toujours plus insuffisante met la profession réglementée d'IBODE en danger et conduit ses professionnels à faire face à de plus en plus de difficultés pour s'épanouir en exerçant dans de bonnes conditions pour eux et leurs patient.e.s, mais aussi faute d'une juste rémunération, à boucler leur budget.

**Le Ségur signé, voire applaudi par certaines organisations, n'a pas été la réponse attendue, bien au contraire, il a assombri l'avenir :**

- Les maigres augmentations qui seront mises en avant durablement par les gouvernements pour ne plus rien faire ont été accordées sous forme de prime précaires et de dispositifs particuliers. Elles n'ont pas rendu justice aux soignant.e.s, n'ont même pas rattrapé le blocage de leur point d'indice et sont déjà avalées par l'inflation.

**EMPLOI :** La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

**RETRAITE :** La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

- Les autres mesures sont des contreparties acceptées par les signataires qui accélèrent et renforcent l'emprise du managérial et des règles économiques sur les soignants, les **exercices professionnels**, les formations *low-cost*, la déréglementation globale et l'orientation mercantile de notre système de santé.

Sans calcul et sans jouer la division ou le buzz pour exister, **la CGT est et restera toujours un soutien des IBODE**, de leur formation, qui doit rester d'excellence, de leurs actes exclusifs qui doivent leur être strictement réservés et évoluer vers un véritable domaine de compétence incluant de la pratique avancée, de leurs conditions de travail et de leur rémunération.

INFIRMIÈRE DE BLOC OPÉRATOIRE DIPLOMÉE D'ÉTAT (IBODE)

## LA CGT REVENDIQUE



- La fin des mesures dérogatoires sur les actes exclusifs et la sanctuarisation d'un champ de compétence exclusif strictement réservé aux IBODE.
- La fixation à court terme d'une date butoir à partir de laquelle il y a obligation de réengager que des IBODE pour exercer au bloc opératoire,
- Un plan d'accompagnement et de formation personnalisé de tous les IDE exerçant dans les blocs opératoires,
- Le maintien de la qualité et de l'uniformité de la formation sur tout le territoire,
- La détermination d'un champ d'exercice en pratique avancée paramédicale,
- L'encadrement des IBODE par des cadres de santé IBODE,
- La reconnaissance de la pénibilité de l'exercice professionnel,
- Un juste salaire en lien avec le niveau de qualification et de responsabilités,
- Une juste compensation financière des contraintes de la profession, notamment celles liées à la permanence des soins,
- L'intégration dans la maquette de formation des IDE d'un stage de découverte au bloc opératoire afin de promouvoir les entrées en école d'IBODE y compris en formation initiale.

**EN DÉCEMBRE 2022, VOTER CGT,** c'est soutenir un syndicat qui travaille et qui est réellement combatif au local comme au national, qui connaît parfaitement vos problématiques spécifiques et qui lutte au quotidien avec les professionnels.e.s pour la légitime reconnaissance des IBODE, pour des conditions d'exercice de qualité et pour le respect d'un juste équilibre entre vie personnelle et professionnelle.

**Infirmière de Bloc  
Opératoire et Infirmière  
Puéricultrice**

01/07/2022

**Grade 2**

Echelon	durée	IM	Salaire Brut
1	1,5 ans	422	2046,70
2	2 ans	445	2158,25
3	2 ans	473	2294,05
4	2 ans	501	2429,85
5	2 ans	529	2565,65
6	2,5 ans	558	2706,30
7	3 ans	588	2851,80
8	3 ans	619	3002,15
9	4 ans	651	3157,35
10	4 ans	685	3322,25
11		722	3501,70

**Grade 3**

Echelon	durée	IM	Salaire Brut
1 <sup>er</sup> prov	1 an	466	2260,10
2 <sup>ème</sup> prov	2 ans	490	2376,50
1	2 ans	515	2497,75
2	2 ans	545	2643,25
3	2 ans	577	2798,45
4	2,5 ans	610	2958,50
5	3 ans	643	3118,55
6	3 ans	676	3278,60
7	4 ans	709	3438,65
8	4 ans	738	3579,30
9		764	3705,40

**POINT D'INDICE : 4.85 €**

**PROMOTION DU GRADE 2 AU GRADE 3**

Peuvent être promus au Grade 3 après inscription sur un tableau d'avancement, les agents du 2<sup>ème</sup> Grade titulaire du Diplôme Etat Infirmier de Bloc Opératoire, soit du Diplôme Etat de Puéricultrice

comptant au moins 1 an 1/2 d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon du 2<sup>ème</sup> grade et d'au moins 10 années de services effectifs dans un corps classé dans la catégorie A.

Les conditions d'ancienneté s'apprécient au 31/12 de l'année de la promotion (ex : pour l'année 2022 effectifs promouvables jusqu'au 31/12/2022) **Pas de ratio**.

Les nominations s'appliquent au 01/01 de l'année concernée

Les tableaux d'avancement établis pour l'année 2022 seront sur les modalités d'avancement actuel soit 1 an dans le 4<sup>ème</sup> échelon

POUR INFORMATION : les infirmières et les infirmières spécialisées (IBODE, IADE ) sont classées en 4 grades de la manière suivante :

- Grade 1 et 2 : IDE
- Grade 2 et 3 : IBODE/PUER
- Grade 3 et 4 : IADE

Echelon	IM	Ancienneté conservée dans la limite de la durée de l'échelon	Echelon	IM	Salaire Brut
A partir de 1,5 ans dans le 4 <sup>ème</sup> échelon	501	Ancienneté Acquise*	1	515	2497,75
5 <sup>ème</sup> échelon	529	Ancienneté Acquise	2	545	2643,25
6 <sup>ème</sup> échelon	558	4/5 Ancienneté Acquise	3	577	2798,45
7 <sup>ème</sup> échelon	588	5/6 Ancienneté Acquise	4	610	2958,50
8 <sup>ème</sup> échelon	619	Ancienneté Acquise*	5	643	3118,55
9 <sup>ème</sup> échelon	651	3/4 Ancienneté Acquise	6	676	3278,60
10 <sup>ème</sup> échelon	685	Ancienneté Acquise*	7	709	3438,65
11 <sup>ème</sup> échelon	722	Ancienneté Acquise*	8	738	3579,30